



SULNIAC

FLASH D'INFORMATIONS COMMUNALES



Mars 2014 - N° 396 www.sulniac.fr infos@mairie-sulniac.fr

Sulniac Rando : prochaines sorties

- ☞ **Dimanche 16 mars** à Saint-Gildas de Rhuys
 - ☞ **Dimanche 30 mars** près de Sulniac
 - ☞ **Dimanche 13 avril** à Ambon
- RV à 13 h 45 au parking de la salle des fêtes pour le covoiturage.
Contact : 02 97 53 23 24 ou sulniacrando.blogspot.com

« Le Jardinage au Moyen-Age »

Conférence vendredi 21 mars

à 20h30 à la Maison des Associations,
par Marie Simonnot du Moulin de Lançay.

La conférence sera illustrée musicalement par Eva Fogelgesang et Christophe Delignes avec des chansons et pièces instrumentales des répertoires médiévaux. Entrée libre. Un verre de l'amitié sera offert à l'issue de la conférence.

Renseignements au : 09 61 66 06 27 mail : artemusie@gmail.com

Organisée par l'Association Artémusie

La troupe de théâtre ARACONTEUR de l'association ARAC de Treffléan présente :

« Le sens du ludique »

d'après une pièce comique de Jean-Luc Lemoine, mise en scène par Loïc Harel

Vendredi 4 avril

à 20h30 à la salle des fêtes de Sulniac

Entrée : 6€, - de 12 ans : 3€

Attention, les propos de l'auteur peuvent heurter l'innocence du jeune public ! Tickets en vente le soir de la représentation. Buvette et restauration sur place

**La troupe de théâtre joue bénévolement pour
L'ASSOCIATION VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE,**

en avant-première des Virades de l'Espoir de septembre.

Concours de boules : samedi 5 avril

à partir de 14H au boulodrome du complexe sportif du Guernehué

organisé par la Boule Verte

Vide greniers : dimanche 6 avril

A la salle des fêtes de 8h à 18h

Entrée visiteurs 1 €, Restauration sur place

Exposants : 5 € le mètre linéaire avec table, ou 4 € le mètre linéaire sans table à l'intérieur, à l'extérieur sans table : 4 € (2 mètres linéaires minimum à réserver).

Date limite d'inscription le 31 mars 2014

Renseignements et inscriptions au 06 22 08 33 95

amicale.ecole.jules.verne@gmail.com

Basket - Repas annuel : samedi 12 avril

à partir de 19h à la salle des Fêtes

Couscous, fromage, dessert, café : 11€ ou jambon, chips, fromage, dessert : 5€.

Nouveauté : couscous à emporter 7 €.

Réservation jusqu'au samedi 29 mars au 02 97 53 10 58

Steack-frites : dimanche 13 avril à 19h

À la salle des sports du complexe sportif du Guernehué

Ouvert à tous

Organisé par les Montagnards Foot

Informations élections municipales

Les 23 et 30 mars auront lieu les élections municipales. Le scrutin sera ouvert de 08 h 00 à 18 h00. Les résultats seront disponibles sur www.sulniac.fr

3 bureaux de vote à Sulniac : les bureaux n°1 et n°2 à la salle des fêtes, et le n°3 au Point Accueil Jeunes (PAJ) du Gorvello, votre n° de bureau figure sur votre carte d'électeur.

Les **cartes électorales** des nouveaux électeurs et de ceux ayant fait part au service élection de leur déménagement, à l'intérieur de la commune, ont été posées.

Vous souhaitez établir une procuracion, car absent le jour du scrutin : c'est urgent !

Vous pouvez faire établir une procuracion pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place. La procuracion peut être établie au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail. Il vous est désormais possible de gagner du temps en préparant le formulaire depuis votre domicile (www.service-public.fr). Attention au délai nécessaire à La Poste pour l'acheminement de la procuracion en mairie.

Attention la pièce d'identité est obligatoire pour voter :

Les membres du bureau de vote, même s'ils vous connaissent seront tenus de vous la demander.

Chaque électeur devra présenter au bureau de vote une des pièces d'identités ci-dessous (article R. 60 du code électoral) :

Carte nationale d'identité même périmée; passeport même périmé; carte d'identité de parlementaire avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire; carte d'identité d' élu local avec photographie, délivrée par le représentant de l'État; carte du combattant de couleur chamois ou tricolore; carte d'invalidité civile ou militaire avec photographie; carte d'identité de fonctionnaire de l'État avec photographie; carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires; permis de conduire; permis de chasser avec photographie, délivré par le représentant de l'État; livret ou carnet de circulation, délivré par le préfet en application de la loi n° 69-3 du 3 janvier 1969 ; récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire, en application du neuvième alinéa (7°) de l'article 138 du code de procédure pénale; attestation de dépôt d'une demande de carte nationale d'identité ou de passeport, délivrée depuis moins de trois mois par une commune et comportant une photographie d'identité du demandeur authentifiée par un cachet de la commune ; carte vitale avec photographie ; carte famille nombreuse délivrée par la SNCF avec photographie.

Ces titres doivent être en cours de validité à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport, qui peuvent être en cours de validité ou périmés.

Le panachage n'est plus autorisé dans les communes de plus de 1000 habitants.

Au bureau de vote, vous trouverez les bulletins de vote représentant les deux listes en présence : chaque bulletin comportant la liste des 23 candidats au conseil municipal et celle des 3 candidats à Vannes agglo.

Dans l'isoloir, vous choisirez un des bulletins que vous glisserez dans l'enveloppe, sans séparer les deux parties, ni raturer, ni ajouter de noms. Si vous modifiez le bulletin de vote qui vous est fourni, votre bulletin sera nul.

Les MONTAGNARDS - Section Basket

♦ Urgent recherche d'arbitres !

Le club de Basket de Sulniac recherche des arbitres pour les matchs des équipes Seniors Masculins et Féminines.

Si vous avez de la pratique en ce domaine et si vous voulez donner un peu de votre temps, n'hésitez pas à nous contacter.

Si vous voulez être formé en ce sens ou bien être remis à niveau pour apporter votre soutien au club, n'hésitez pas à nous contacter aussi !!!

♦ Mémento Sportif du mois :

22/03/14 : U11 masc. : Sulniac / Auray 2 ; U13 masc. : Muzillac / Sulniac ; U 13 fém. : Questembert / Sulniac ; U15 fém.: Sulniac / CTE Muzillac Noyal-Muzillac ; U17 fém. : Hennebont / Sulniac ; Séniors fém. : Josselin 2 /Sulniac ; Séniors Masc. : Josselin 2 / Sulniac ;

29/03/14 : U11 masc. : Queven 1 / Sulniac ; U17 fém. : Sulniac / La Trinité Porhoët 1 ; Séniors fém. : Sulniac / La Trinité Porhoët ; Séniors Masc. : Sulniac / St-Avé 3

05/04/14 : U11 masc. : Sulniac / Baud 1 ; U13 masc. : Sulniac / Berric Lauzach ; U13 fém. : Theix / Sulniac ; U15 fém.: Theix / Sulniac ; U17 fém. : Sulniac / La Trinité Porhoët 2 ; Séniors fém. : Sulniac / Questembert ; Séniors Masc. : Sulniac / Elven 2 ;

12/04/14 : U13 fém. : Sulniac / Monterblanc ; U15 fém.: Sulniac / Plumelec

♦ **BASKET LOISIRS — DETENTE** : tous les mercredis de 20h30 à 22h30 à la salle multisports Alice Milliat.

Contacts : Stéphane Araguas 02 97 53 14 61

Lénaïg Ryo 02 97 43 26 31

page Facebook : <http://facebook.com/montagnards.sulniac.basket>



Jumelage Sulniac Altenbruch

Séjour à Altenbruch - Ascension 2014

Bien que le car soit quasi-complet pour le séjour à Altenbruch avec une étape découverte de Bruxelles au voyage aller, nous restons à l'écoute des Sulniacais intéressés pour rejoindre le groupe composé d'adultes et de jeunes.

Départ de Sulniac mercredi 28 mai 2014 à 4 h, retour dans la nuit du dimanche 1^{er} au lundi 2 juin 2014.

Le séjour est ouvert à tous, aux jeunes à partir de 15 ans et aux adultes, de Sulniac et des environs. Les mineurs de moins de 15 ans doivent être accompagnés d'un adulte. Il n'est pas indispensable de parler allemand.

Au programme : découverte de Bruxelles, dîner et nuit en hôtel à Bruxelles, accueil et hébergement en famille à Altenbruch, découverte de la région (Land de Basse-Saxe), sans oublier la convivialité du trajet en car grand tourisme.

Participation demandée : 150 € pour les adultes, 80 € pour les collégiens, étudiants et demandeurs d'emploi, 40 € pour les jeunes sulniacais et les adhérents à la Maison des Jeunes. A ces tarifs s'ajoute l'adhésion annuelle au Comité : 10 € par famille.

Nous vous invitons à une réunion de présentation et d'organisation du séjour, vendredi 25 avril 2014 à 20 H 30 à la Maison des Associations.

Pour tous renseignements et inscriptions sur liste d'attente : contacter Loïc Le Guelte : loic-lequelte@orange.fr ou 02 97 53 20 88 et Michèle CARRIER, 02 97 53 14 05 Co-Présidents, Claude Grandmottet : 06 88 25 99 66, Trésorier, Aline Saget : 06 09 70 77 94, Secrétaire.

Soirée « Années 60 » 4 octobre 2014 à la Salle des Fêtes

Retenez déjà cette soirée où vous pourrez découvrir ou redécouvrir un répertoire d'une quarantaine de chansons interprété par les artistes de Passion' Scène. Un spectacle musical vivant, énergique et entraînant, qui rappelle la bonne humeur des années 60 !

Site internet de nos amis d'Altenbruch

Wolfgang Günther, animateur du site, salue les Sulniacais et informe de la mise en ligne d'une nouvelle version de leur site internet. Il est accessible à l'adresse : www.quoi-de-nouveau-a-altenbruch.de

Sulniac Gym Acro

Les compétitions régionales par équipe se sont déroulées le week-end du 22 février dernier. Sulniac gym acro a présenté trois équipes de garçons et l'une d'entre elles a terminé deuxième. Cette équipe était composée de Kévin Gendreau, Vincent Cochard, Lionel Bernicot, Anthony Wertell et Julien Bernicot. Ces gymnastes représenteront le club en finale de Zone (demie finale de championnat de France) à Laval.

Pour les compétitions individuelles, trois gymnastes vont concourir en finale de Zone à Morlaix ce 30 mars : Iwan Le Sauce catégorie minime, Kévin Gendreau et Vincent Cochard en catégorie Junior Senior.

Le club a organisé un stage du 4 au 7 mars, il a été noté une très bonne participation des gymnastes du club. Le 3 mars était réservé à un stage départemental où plusieurs clubs étaient présents. Cette journée riche en échanges s'est déroulée dans la convivialité.

Contact : 06 67 23 88 60 ou 06 58 55 77 45

sulniacgymacro@laposte.net

Médiathèque-Ludothèque

➤ **L'espace multimédia** a fait peau neuve. Quatre nouveaux ordinateurs n'attendent plus que vous !

➤ **A visiter** : Printemps des Poètes « La Poésie au cœur des arts », une exposition des ateliers de Gisèle Guého, **jusqu'au 22 mars**.

➤ **A découvrir** : plus de 500 nouveaux livres sont arrivés de la Médiathèque Départementale. Vous pouvez consulter le catalogue de la MDM à <https://mediatheque.morbihan.fr/> et demander, auprès de la Médiathèque de Sulniac, les titres que vous souhaitez. Une navette passe tous les 15 jours apporter les titres disponibles et vous êtes averti par mail dès que vos réservations sont arrivées dans nos locaux.

➤ **A retenir** : afin que vous puissiez profiter des nouveautés plus rapidement, depuis le 1^{er} mars, le prêt des DVD est limité à 15 jours.

➤ **Prochain Rendez-vous des P'tites Z'Oreilles** (accueil des 0-3 ans) **le 25 mars**, les tout-petits et leurs nounous / parents / grands-parents seront les bienvenus de 9h30 à 11h30.

Contact : 02.97.53.11.74 - Courriel : mediatheque@mairie-sulniac.fr

Blog : <http://depagesenpages.hautetfort.com>

Club des Aînés

Le 18 janvier, 170 personnes ont participé au repas et à la galette des rois, suivis de l'assemblée générale. Le 20 janvier, le conseil d'administration a élu un nouveau président : Henri LE DROGUENNE. Le 28 janvier, 55 personnes se sont allées voir au cinéma le film « Belle et Sébastien ». Le 8 février, 33 personnes étaient présentes au repas à Limerzel, le 27 février, un après-midi crêpes était organisé.

Au programme : le 28 mars, cinéma « Supercondriaque » comédie de Dany Boon avec Kad Merad. Le 15 avril, sortie à Nantes pour une journée : visite du château d'Oudon et croisière sur la Loire. Le 30 avril, a lieu la journée cantonale des « retrouvailles » à Sulniac : jeux, boules au complexe sportif du Guernehué et repas à la salle des fêtes. Pour ces trois activités une circulaire vous a été remise par votre responsable et une réponse est attendue.

Les activités : le mardi, boules ; le jeudi, jeux, travaux manuels, boules ; le 3^{ème} jeudi, réunion des responsables ; le 4^{ème} jeudi, réunion générale.

Contact : Henri LE DROGUENNE 02 97 53 25 65

Restos du Cœur

Afin de confectionner des vêtements d'enfants pour les Restos du Cœur, vous pouvez déposer vos restes de laines en Mairie. Ils seront récupérés par une bénévole pour les tricoter. Contact : 02 97 53 25 44

"Patients, familles, soignants, Faire Face Ensemble, jour après jour"

Les 21, 22 et 23 mars au Cinéville à Vannes,

Film documentaire réalisé par Yann Le Gallic .

« Ce film est une victoire contre le silence. Silence de la souffrance, silence de cette maladie dont, souvent, on ne prononce le nom qu'à voix basse : cancer. »

La réservation des places se fait par le lien suivant :

http://www.ffe-lefilm.fr/cheques_cadeaux.php

Organisé par l'association Faire Face Ensemble

Braderie de printemps

Dimanche 6 avril

à la salle St Alban d'Elven, de 9 à 18 H 00

Jouets et vêtements enfants/adultes

Entrée gratuite. Renseignements au 06 75 83 80 90

Organisé par le Secours Catholique — antenne d'Elven

« Le deuil vécu par les jeunes »

Conférence mardi 8 avril

à 20h, Espace Jean Le Gac, 1 rue des Alizés à SAINT AVÉ

Josée MASSON, Directrice de Deuil Jeunesse à Québec, spécialiste renommée dans l'accompagnement du deuil chez les jeunes, pour la 1ère fois en France, vient partager son expertise.

Réservation conseillée, entrée Libre. Contacts: 02 97 67 54 76 / 06 80 23 57 05

exchangeetpartagedeuil@wanadoo.fr www.exchangeetpartagedeuil.fr

Journées Européennes des Métiers d'Art

« Le temps de la création »

Pendant les Journées Européennes des Métiers d'Art du 4 au 6 avril, plus de 100 artisans d'art et artistes ainsi que des centres de formation aux métiers d'art et plusieurs lieux d'exception vous invitent à des démonstrations de savoir-faire, des animations, des expositions, des portes ouvertes... à travers tout le département.

A Sulniac, Nadja Holland, artiste plasticienne, expose dans son « Atelier Nomade » au Gorvello, rue des Ducs de Bretagne (à l'arrière du presbytère).

Horaires d'ouverture : **samedi 5 avril 2014 : de 10h à 19h et dimanche 6 avril 2014 : de 10h à 19h.** Entrée libre

Tél : 06 81 50 00 18 <http://gorvellonomade.blogspot.fr/> nadesha@live.fr

Retrouvez l'ensemble des professionnels qui participent à la manifestation sur le site Internet des Journées Européennes des Métiers d'Art 2014 :

www.journeesdesmetiersdart.fr



Relais Intercommunal Parents Et Assistantes Maternelles Maison de l'Enfant à ST NOLFF

Contact au 02.97.45.58.66 ; mail : ripamargoet@gmail.com

Prochains ateliers : à Sulniac, les **lundi 17 mars** et **jeudi 3 avril** au chalet de l'accueil périscolaire de 9h30 à 11h30. A Treffléan, le **jeudi 20 mars** à la garderie périscolaire de 9h30 à 11h30.

Le LAEP : Lieu d'Accueil Enfant Parent

Le calendrier annuel est disponible dans toutes les mairies du canton, au multi-accueil d'Elven et sur le site internet : <http://laep-pays-elven.blogspot.com/>

Prochaine séance à Sulniac : **jeudi 20 mars** de 9h15 à 11h15 au chalet de l'accueil périscolaire. A Treffléan le **jeudi 27 mars** de 9h15 à 11h15 à la garderie périscolaire rue Jakez Hélias. Contact du multi-accueil d'Elven : 02 97 53 04 31

COMMUNIQUES

Subventions aux associations : retrait des dossiers

Le formulaire de demande de subvention 2014 pour les associations est disponible à l'accueil de la mairie. Il est à déposer complété en mairie avant le mardi 1^{er} avril 2014.

Collecte des déchets

● Pour les secteurs non équipés de conteneurs semi-enterrés :

Chaque foyer doit disposer de 2 bacs à roulettes :

- Un bac gris à couvercle jaune pour vos déchets d'emballages et papiers (bouteilles et flacons plastiques, cartons, canettes, conserves...)

- Un bac gris à couvercle vert pour vos ordures ménagères

La plupart d'entre vous ont reçu ces bacs individuels ; pour ceux qui ne sont pas encore équipés, vous devez contacter le pôle Déchets de Vannes Agglo au 02 97 68 33 81 afin de les recevoir.

La collecte du verre est maintenue en apport volontaire dans les conteneurs prévus à cet effet et répartis sur votre commune : derrière Intermarché Contact, près de la salle multisports Alice Milliat, à la salle des fêtes, au stade des Vallons face aux vestiaires de foot, au parking de l'école du Gorvello, devant les ateliers municipaux ZA de Kervendras, à Kermaria, au complexe sportif du Guernehué, à Kervouarn, au Pont Vert.

Deux conteneurs « Le Relais » pour les vêtements, sont situés à Kervendras et derrière Intermarché Contact.

Le dépôt de déchets au pied des bacs et/ou des conteneurs est strictement interdit.

Bientôt 16 ans !

Pensez au recensement, c'est obligatoire !

Pourquoi ? Cette démarche facilite l'inscription sur les listes électorales et déclenche la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Quand ? Tous les français ont l'obligation de se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge des 16 ans et la fin du troisième mois suivant.

Comment ? Un jeune peut se faire recenser directement à la mairie de son domicile ou en ligne sur le site www.mon.service-public.fr. Dans les 2 cas, il doit présenter une pièce d'identité et le livret de famille.

Une fois recensé, le jeune obtient une attestation de recensement indispensable pour l'inscription à des concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée par exemple). Environ un an après, il sera convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté où il obtiendra un certificat de participation (celui-ci remplacera l'attestation de recensement).

Connaitre cette étape et la faire connaître est important. C'est une démarche obligatoire mais surtout un acte citoyen. www.defense.gouv.fr/jdc

Alerte sur le démarchage abusif

La mairie invite les Sulniacois à faire preuve de prudence. Des sociétés privées démarchent actuellement les particuliers sur la commune pour vendre, entre autres, des systèmes d'économie d'énergie, plus récemment des solutions de lutte contre les insectes du bois de charpente. La mairie précise qu'elle n'a mandaté aucune société pour de telles actions.

De même la Mairie recommande la vigilance par rapport aux nombreux courriers de propositions de contrats d'assurance fuites d'eau.

En cas de signature à domicile, les personnes disposent d'un délai de sept jours de réflexion, délai durant lequel il est possible de revenir sur cette décision par l'envoi d'une lettre recommandée annulant le contrat de vente.

➤ 3939 « allô, service public » (0.12 € la minute) info service consommation

Institut National de la Consommation : www.conso.net

➤ UFC QUE CHOISIR 56 Union Fédérale des Consommateurs-Association locale du Morbihan tél/fax : 02 97 47 49 90

morbihan-vannes@ufc-quechoisir.org,

Permanences : **lundi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 17 h, samedi de 9 h à 11 h 30.** Accueil téléphonique le mardi de 9 h à 11 h 30.

Site internet : www.quechoisir.org



Accueil de loisirs intercommunal : alsh@mairie-sulniac.fr

Les inscriptions, modifications et annulations sont à faire par courriel uniquement à cette adresse alsh@mairie-sulniac.fr. Aucune inscription, modification ou annulation ne sera prise par téléphone, sauf cas de force majeure ou problème de connexion Internet. La facturation continue d'être gérée en même temps que celles des autres services à l'enfance par Vanessa Martins à la mairie : vanessa.martins@mairie-sulniac.fr.

Nous rappelons qu'il est important pour la bonne gestion du service d'inscrire vos enfants dans les temps, cela permet d'adapter le nombre d'animateurs au nombre d'enfants inscrits. Le respect du taux d'encadrement nécessite cette rigueur afin de ne pas alourdir les coûts du service, permettre d'organiser les plannings prévisionnels pour les personnels et d'organiser les activités à venir. En cas d'annulation d'une inscription, il vous est demandé de prévenir l'ALSH par mail : alsh@mairie-sulniac.fr le plus tôt possible avant la journée prévue. En cas d'absence, prévenir l'ALSH le jour même 06 26 75 44 45. Lors d'une absence justifiée, seul le repas commandé sera facturé; la journée prévue sera facturée en l'absence de justificatif. Après la date limite, (le 20 du mois précédant pour les mercredis) les inscriptions ne peuvent être acceptées que s'il reste des places. Une alerte-rappel vous est adressée par l'accueil de loisirs.

Les vacances de printemps, inscriptions avant le 11 avril sur alsh@mairie-sulniac.fr

L'accueil de loisirs sera ouvert du 28 avril au 30 avril (**fermé les 01 et 02 mai**) et du 05 au 09 mai (**fermé le 08 mai**). Vous pourrez découvrir les programmes à partir du 28 mars sur www.sulniac.fr, sur les affiches à l'ALSH, dans les mairies et dans les carnets de liaisons des enfants.

Un accueil de loisirs : pour qui, quand, comment ?

L'Accueil de Loisirs accueille les enfants de 3 à 11 ans, de Sulniac et Treffléan, tous les mercredis et à chaque période de vacances. Plusieurs formules sont possibles : accueil à la journée ou à la demi-journée avec ou sans repas. Situé dans les locaux de l'accueil périscolaire, il est ouvert de 7h15 à 19h et l'accueil des familles se fait entre 7h15 et 9h30 et entre 17h et 19h.

C'est avant tout un mode de garde, mais aussi un lieu de vie, où les enfants découvrent la vie en collectivité et bénéficient de nombreuses activités adaptées à leur rythme (grands jeux, activités manuelles, balades, jeux sportifs... et aussi repos, temps calmes). Les animateurs proposent le programme et restent attentifs aux envies des enfants.

Pour tout renseignement concernant la vie de l'ALSH, contactez la directrice
Nathalie Hubert Tél. 06 26 75 44 45

✉ **ERRATUM**—Naturopathe Ostéopathe Jerry Stassiaux, 2 allée des Roses, à SULNIAC. Le numéro de téléphone est le 02 97 63 62 43 www.naturopathie-holistique.com

✉ Repas des assistantes maternelles prévu le 14 mars 2014. Pour réserver, contacter Mme DAUPHIN au 02 97 60 78 38.

✉ Vends bibliothèque, secrétaire, commode pour chambre d'enfants, Tél : 02 97 53 27 15

✉ Vends grand barbecue nouvelle génération à gaz avec brûleur, servi une fois. Etat neuf. Consigne de gaz offerte. Facture à l'appui. Tél : 06 32 77 86 80.

✉ Vends paire de rollers vert bouteille, taille 46, bon état, Tél 02 97 53 19 94 ou 06 32 52 66 52.

✉ Love grande maison à la campagne, T5 entre Questembert et Sulniac, grand séjour avec cheminée, cuisine, 4 chambres, salle de bains, WC, grenier, garage, parking, jardin. Tél 02 97 67 05 91. Libre au 01/05/2014

✉ Love T3, 60m² en duplex situé au Gorrvello. RDC : cuisine équipée, salon-séjour, wc. Etage : 2 chambres, salle d'eau et wc. Tél : 02 97 53 24 60.

✉ Propose multiservices entretien, création d'espaces verts, bricolage. Tickets CESU acceptés, contact au 06 13 27 84 43.

✉ Donne terre de remblais et pierres de granit sur terrain à Sulniac. Tél 02 97 01 00 27 ou 06 82 97 30 18.

✉ Cherche à acheter bois, terrains boisés, landes sur commune de Sulniac et environs. Tél 06 88 72 53 78

Réalisation et impression Mairie de Sulniac— Distribué le 14 mars 2014
Pour le flash d'avril 2014 : dépôt des articles pour vendredi 4 avril et distribution le 11 avril.

CMU-C / Aide pour payer une complémentaire santé

Montants plafonds ressources

Vous avez des faibles ressources qui ne vous permettent pas d'adhérer à une assurance ou à une mutuelle complémentaire, ou vous avez des difficultés à payer vos cotisations, vous pouvez peut-être bénéficier de la CMU-C ou de l'Aide à la Complémentaire Santé ACS.

Les barèmes de ressources au 1.7.2013

Nombre de personnes au foyer	Plafonds de ressources mensuelles pour la CMU-C	Plafonds de ressources mensuelles pour l'ACS ou chèque santé
1	716.	966
2	1 074	1 450
3	1 289	1 740
4	1 504	2 030
5	1 790	2 417
Au-delà de 5, par pers. Suppl.	286.43	386.68

La CMU-C Couverture Maladie Universelle Complémentaire est accordée pour un an sous conditions de ressources (l'ensemble des ressources du foyer pendant les douze mois précédant la demande). Elle prend en charge le ticket modérateur en soins de ville ou à l'hôpital, le forfait hospitalier, les prothèses et les appareils optiques et dentaires dans la limite fixée par la réglementation. Les bénéficiaires du RSA socle ont accès de plein droit à la CMU-C.

L'ACS (aide pour l'acquisition d'une complémentaire santé) ou chèque santé est accessible aux personnes dont les ressources dépassent de 35 % maximum le plafond d'attribution de la CMU-C.

MONTANT DE L'AIDE AU PAIEMENT D'UNE ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE DE SANTÉ (ACS)

montant de l'aide par personne couverte	moins de 16 ans	de 16 à 24 ans	de 25 à 49 ans	de 50 à 59 ans	à partir de 60 ans
01/07/2013	100 €	200 €	200 €	350 €	550 €

Un abattement de 30% est pratiqué sur les revenus professionnels (salaire) si le demandeur et/ou son conjoint se trouve au moment du dépôt de la demande dans l'une des situations suivantes :

- interruption de travail supérieure à 6 mois,
- chômage total ou partiel avec perception d'allocations,
- rémunération des stagiaires de formation professionnelle pendant la durée de leur formation (se substituant à l'allocation chômage)
- perception de l'allocation de solidarité spécifique,
- sans emploi et perception d'une rémunération de stage de formation professionnelle, légale, réglementaire ou conventionnelle.

Votre facture d'électricité ou de gaz réduite

La CMU-C ou le chèque santé vous permet de bénéficier d'une réduction sur votre facture d'électricité ou de gaz naturel. Le montant de la réduction dépend de la composition de votre foyer.

Vous n'avez aucune démarche à effectuer. Votre organisme de sécurité sociale transmet directement vos coordonnées aux fournisseurs d'électricité et/ou de gaz, afin que ceux-ci vous fassent bénéficier des tarifs sociaux de l'énergie.

Vous recevez un courrier vous informant que, sauf opposition de votre part, cette réduction vous sera appliquée pour une durée d'un an renouvelable.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter :

- le 0 800 333 123 (appel gratuit) pour le tarif de première nécessité de l'électricité, du lundi au vendredi de 9h à 18h ;
- le 0 800 333 124 (appel gratuit) pour le tarif spécial de solidarité relatif à la fourniture de gaz naturel, du lundi au vendredi de 9h à 18h

Pour plus de précisions, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre caisse d'assurance maladie, du centre communal d'action sociale à la Mairie : contactez le 02 97 53 23 02.